

Communiqué final du Conseil des ministres

SOUS la Haute Présidence de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour, Jeudi 21 Décembre 2017, à partir de 11 heures, au Palais de la Présidence de la République.

Suite à l'Agenda diplomatique de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, président de la République, Chef de l'Etat et à tous les succès engrangés, le Conseil des Ministres félicite très vivement le Président de la République qui a successivement :

- pris part, du 29 au 30 novembre 2017 au 5e Sommet Union Européenne-Union Africaine (UE-UA) qui s'est déroulé à Abidjan en Côte d'Ivoire ;

- effectué, du 1er au 02 décembre 2017, une visite d'Etat en République de Guinée équatoriale ;

- été présent, le 12 Décembre 2017, à Paris en France, à l'évènement « One Planet Summit ».

Au cours du cinquième (5e) Sommet Union Européenne-Union Africaine qui a réuni plusieurs chefs d'Etat et de Gouvernements Africains et Européens, le président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA est revenu sur l'importance et la nécessité pour les Etats, d'éduquer et de former les jeunes et a fortement soutenu le processus d'industrialisation en Afrique basé sur la transformation locale des matières premières.

Par la suite, répondant à l'invitation de Son Homologue de Guinée équatoriale, S.E. Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, le président de la République, chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, a effectué une visite d'Etat dans ce pays frère.

Au cours de cette importante rencontre, il s'est agi de renforcer les relations bilatérales qui existent fort heureusement entre nos deux (2) pays.

Aussi, le Conseil des ministres s'est-il réjoui de l'élévation de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, à la Dignité de Grand Collier de l'Ordre de l'Indépendance de la République de Guinée équatoriale.

En outre, le Conseil des ministres a rendu un vibrant hommage au Président de la République, Chef de l'Etat, qui, conformément à l'un des axes de son mandat en qualité de Coordonnateur du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africain (CAHOSCC), a annoncé une contribution de cinq cent mille (500.000) dollars USD à l'initiative Africaine sur l'adaptation.

Faisant ainsi du Gabon, le premier bailleur de cette initiative.

Enfin, le Conseil des ministres a, à nouveau, congratulé S.E. Ali BONGO ONDIMBA, président de la République, Chef de l'Etat pour son engagement total sur la problématique des Changements Climatiques.

Engagement qui a valu à notre pays le « Certificat d'appréciation » que lui a décerné la 11ème Conférence des Parties à la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et la 29ème réunion des Parties au Protocole de Montréal sur les Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a salué la certification du Gabon comme « pays libre de poliomyélite » au terme de l'examen des dossiers par les experts de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui se sont réunis, du 11 au 15 Décembre 2017, à Yaoundé au Cameroun. A cet effet, le Conseil des ministres a tenu à louer une fois de plus l'engagement de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat et l'implication personnelle de la Première Dame, Madame Sylvia BONGO ONDIMBA, pour l'aboutisse-

ment de ce dossier sur l'éradication de la poliomyélite dans notre pays.

Sur un tout autre plan, le Conseil des ministres condamne fermement l'agression à l'arme blanche perpétrée par un sujet Nigérien vivant au Gabon, à l'endroit de deux (2) reporters danois le Samedi 16 Décembre 2017. Le Conseil des Ministres, tout en appelant les uns et les autres à plus de vigilance, tient à rappeler que le Gabon reste une havre de paix pour tous ceux qui y vivent, et qui doivent de ce fait, respecter nos lois et nos modes de vie.

AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Le Conseil des ministres a adopté le projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 252/PR/MFAS du 19 juin 2012 portant organisation du régime de mise en œuvre de l'aide sociale et de la protection de la famille.

Les modifications du présent projet de décret visent essentiellement à recentrer les missions du Fonds National d'Aide Sociale (FNAS), en prenant en compte les nouvelles orientations du Gouvernement.

Aussi, au sens du présent décret, les dispositions des articles 8,9 et 11 sont modifiées et se lisent dorénavant ainsi qu'il suit :

« **Article 8 nouveau** : Il est créé dans le secteur de la protection sociale un établissement public à caractère administratif dénommé le Fonds National d'Action Sociale », en abrégé FNAS, désigné le Fonds ».

« **Article 9 nouveau** : Le Fonds assure à titre principal, le financement des activités génératrices de revenus en abrégé AGR, visant l'autonomisation et l'insertion économique et sociale des Gabonais économiquement faibles ».

« **Article 11 nouveau** : Le Fonds est doté de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière ».

MINISTERE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS, DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Dans le cadre de la diversification de notre économie et conformément au Plan de Relance de l'Economie Gabonaise (PRE), Madame le Ministre a présenté au Conseil des Ministres, qui les a adoptés, les trois (3) projets de textes ci-après :

- le projet de loi portant réglementation des zones d'investissements spéciales, qui vise l'harmonisation et l'élargissement des activités éligibles au sein des zones d'investissements spéciales ;

- le projet de loi fixant le régime du mécénat et du parrainage en République Gabonaise qui traite de la promotion des investissements privés et de l'encouragement de l'initiative privée dans les projets d'investissement à caractère culturel, sportif, éducatif, social et pédagogique ;

- le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National d'Agrément des Produits Industriels Originaires de la CEEAC, désigné « le Comité », lequel sensibilise les opérateurs économiques sur la procédure d'agrément des produits émanant de la CEEAC et qui doivent dorénavant suivre un nouveau schéma d'acheminement et de traitement du dossier d'agrément.

Aussi, pour son fonctionnement, le Comité est composé ainsi qu'il suit :

-Président : ministre chargé du Commerce ou son représentant.

-Membres : un représentant des Directions Générales et organes ci-après :

- la Direction Générale du Commerce ;
- la Direction Générale des Douanes et Droits indirects ;
- la Direction Générale des impôts ;
- la Direction Générale de l'Industrie et de la Compétitivité ;
- la Direction Générale des Industries du Bois ;
- l'Agence Gabonaise de Normalisation ;
- la Direction Générale de l'Agriculture ;
- le Commissariat à l'Intégration Régionale ;
- la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon ;
- le Syndicat des Industriels, en abrégé SYNDUSTRIGAB ;
- l'Union des Forestiers Industriels du Gabon, en abrégé UFIGA.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE, CHARGE DES GABONAIS DE L'ETRANGER

Le Conseil des ministres a marqué son accord au ministre pour la ratification :

- d'une part, du Compromis portant saisine de la Cour Internationale de Justice (CIJ) relatif au différend frontalier sur l'île Mbanié et les Ilots voisins Cocotiers et Conga ;
- d'autre part, de l'Accord-cadre de coopération de formation technique et scientifique dans le domaine militaire avec la Turquie.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES, CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTES DU DIALOGUE POLITIQUE

Le Conseil des ministres a adopté le projet de loi autorisant le Président de la République à légiférer par ordonnance pendant l'intersession parlementaire.

EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

MINISTERE DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil des ministres a marqué son accord pour l'organisation, à Libreville, de l'évènement « Gabon Wood Show 2018 », qui aura lieu, du 20 au 22 Juin 2018 et qui réunira tous les opérateurs économiques spécialisés dans les métiers du bois.

MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil des ministres a pris acte de la présentation faite par Madame le Ministre d'Etat de la visite qu'elle a effectuée au Centre Hospitalier Universitaire de Libreville (CHUL), à l'occasion de la première coronarographie, méthode d'imagerie médicale consistant à la visualisation des artères coronaires.

Le Conseil des ministres note que cette opération reste une première dans le domaine médical, non seulement dans notre pays, mais également en Afrique Centrale.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE, CHARGE DES GABONAIS DE L'ETRANGER

Sur présentation de M. le ministre, le Conseil des ministres a marqué son accord pour l'accréditation, dans notre pays, de Leurs Excellences :

- Madame Aleen AYOUNES**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Liban près la République Gabonaise avec résidence à Libreville ;

- Messieurs** :
-**Saïdou NZONGO**, en qualité

d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Burkina Faso près la République Gabonaise avec résidence à Libreville ;

- Jean Baptiste BIHERENGENCE**, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Burundi avec résidence à Kinshasa en République Démocratique du Congo ;

- Stéphane GRIEB**, en qualité de Représentant résident de l'UNICEF au Gabon avec juridiction sur l'ensemble des Etats membres de la CEEAC ;

- Alain DUPOUY**, en qualité de Consul Honoraire de la République Gabonaise à Bordeaux en France ;

- Pascal Gérard Bruno DUMAZEL**, en qualité de Consul Honoraire de la République Gabonaise à Maurice en Ile Maurice.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a pris acte de l'adhésion de notre pays au processus de Kimberley, le 14 Décembre 2017 à Brisbane en Australie.

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

-Directeur adjoint du cabinet du président de la République : **Pr Didier TABA ODOUNGA**.

-Conseillers Spéciaux du Président de la République :

Mmes :
•**Veuve Khady NDIAYE épouse MONSARD** ;

•**Sandrine NGUEMEBE** ;

MM. :

•**Lieutenant Colonel Guy Lionel GAUDONG MBETHE** ;

•**MOUKAGNIA BOUKA** ;

•**Aurèle Sosthène KOUMBA** ;

•**Paul Joseph GNAMA** ;

•**Sosthène MASSOUS-MA-MOUNGUENGUI** ;

•**Colonel Pierre Marie BIBANG-BI-MBA**.

SECRETARIAT GENERAL

-Conseiller du Président de la République : **Mme Léocadie Linda RENOMBO née MISBATH DAUDA**.

-Secrétaires de Cabinet du Président de la République :

Mmes :

•**Rachel Pascaline Cécile NGOUENDENGUI LOEMBA** ;

•**Pierrette BANGOYI**.

-Chargés de missions du président de la République :

•**Mme Sarah Jennifer OBOUMADZOGO** ;

MM. :

•**Brice-Mathias MOULEINGUI** ;

•**Guy Patrick MAMFOUMBI** ;

•**Nestor BOUNGOU NGUIA**.

MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CABINET DU MINISTRE DELEGUE

-Directeur de Cabinet : **M. Gaston NKOUELE NANG**.

-Chef de Cabinet : **M. Ghislain NGUI NZE**.

-Chargés d'Etudes :

•**Mme Jessica NZANG EYEGHE** ;

MM. :

•**Amadou Sani MOHAMADOU** ;

•**Fernand Didier MBA** ;

•**Sylvère Michel NGUEMA NDONG** ;

•**Morel NGUEMA ONDO**.

-Secrétaire particulière du ministre délégué : **Mme Thélia BETO MBOUSSOU**.

A suivre